

BIENVENUE DANS VOTRE ESPACE VÉLO VAZII !

USAGE INDIVIDUEL, EN LIBRE-SERVICE

Cet « Abri vélo », propriété de Pays d'Iroise communauté, est gratuit et vous permet de stationner votre vélo en toute sécurité.

Chaque utilisateur bénéficie d'un droit à l'utilisation d'une seule place de stationnement pour son vélo personnel, dans la limite des places disponibles.

Il est interdit de stationner plusieurs vélos ou le vélo d'un tiers.

Vous devez vous assurer :

- Que votre vélo n'encombre pas l'entrée et l'allée centrale ;
- Que la porte de l'abri est correctement refermée à chaque sortie ;
- Que vous ne laissez pas d'objets ou colis dans l'abri ;
- Que votre vélo ne soit pas accroché à un autre vélo.

Nous vous conseillons d'attacher votre vélo à l'intérieur de la consigne au support fixe prévu à cet effet avec un antivol et de fermer la porte.

Le stationnement ininterrompu d'un même vélo pendant 7 jour consécutif n'est pas autorisé.

Pays d'Iroise communauté se réserve le droit de libérer l'espace.

Le stationnement de votre vélo s'effectue sous votre seule et entière responsabilité.

Pays d'Iroise communauté décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol.

Merci de garder cet abri propre et de respecter son utilisation par les autres usagers.

Règlement d'utilisation affiché sur l'abri vélo et disponible sur www.pays-iroise.bzh

**Signalez un dysfonctionnement au
02 98 84 28 65**

